

Contrôle et vente des boissons alcoolisées et de cannabis, 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 6 mars 2024

Les revenus des administrations publiques provenant des boissons alcoolisées et du cannabis se chiffrent à 15,5 milliards de dollars

Les administrations publiques fédérale et provinciales ont enregistré des revenus de 15,5 milliards de dollars (+2,5 %) provenant du contrôle et de la vente des boissons alcoolisées (13,6 milliards de dollars, en hausse de 0,1 %) et du cannabis récréatif (1,9 milliard de dollars, en hausse de 24,2 %) au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2023. Ces revenus comprennent le revenu net des régies des alcools et du cannabis provinciales, les taxes d'accise, les taxes de vente au détail, les taxes propres à ces produits et les revenus de licences et de permis.

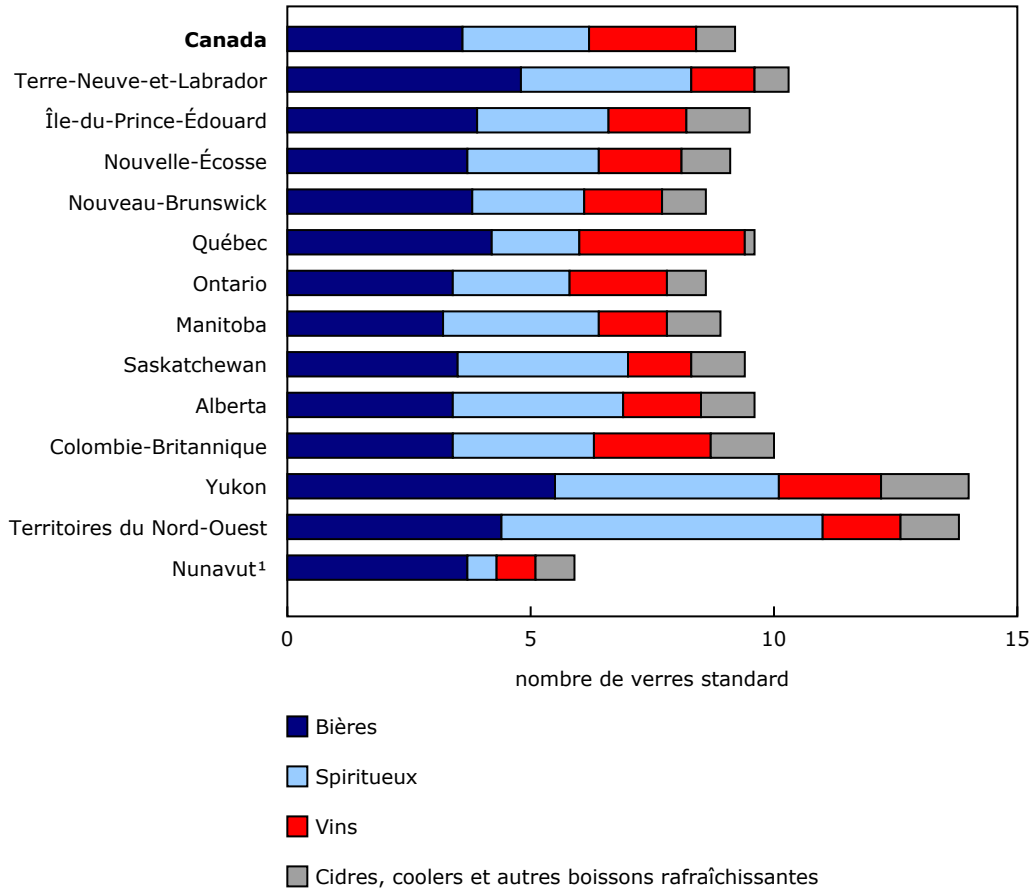
L'inflation est principalement à l'origine de la hausse de la valeur des ventes d'alcool; les volumes continuent de baisser

Dans l'ensemble, au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2023, les ventes de boissons alcoolisées des régies des alcools et des autres points de vente au détail ont atteint 26,3 milliards de dollars, en hausse de 2,8 % par rapport à 2021-2022. L'augmentation de la valeur des ventes d'alcool a été principalement attribuable à la hausse des prix. De mars 2022 à mars 2023, les prix des boissons alcoolisées achetées en magasin ont augmenté de 5,9 %.

Exprimées en volume, les ventes d'alcool ont diminué de 1,1 % pour se chiffrer à 3 106 millions de litres en 2022-2023. Il s'agit de la deuxième année consécutive où les volumes ont baissé. En moyenne, les Canadiens ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool ont consommé 9,2 boissons alcoolisées standard par semaine, en baisse par rapport à 9,5 l'année précédente.



Graphique 1
Ventes de verres standard par semaine par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool, 2022-2023



1. Certaines collectivités du Nunavut restreignent ou même interdisent la vente d'alcool, ce qui explique le volume des ventes plus faible.
 Source(s) : Tableau 10-10-0010-01.

Le volume de bière vendu par personne recule pour atteindre un nouveau creux

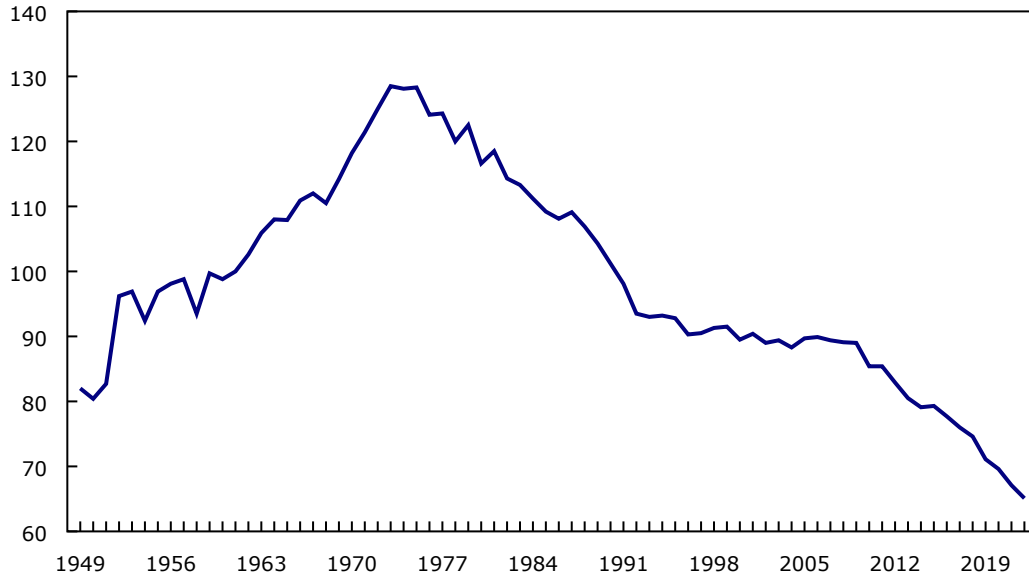
Exprimées en volume, les ventes de bière ont reculé pour s'établir à 65,1 litres de bière par an par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool en 2022-2023. Il s'agit du plus bas niveau enregistré depuis que Statistique Canada a commencé à recueillir des données sur les ventes d'alcool, en 1949. Cela équivaut à 3,6 bouteilles standard de bière par semaine par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool.

La valeur des ventes totales de bière des régies des alcools, de leurs agences et des autres points de vente au détail a augmenté de 4,1 % pour atteindre 9,3 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2022-2023, ce qui représente la première hausse en quatre ans. Les ventes de bière ont enregistré leur plus forte augmentation au Nunavut (+27,5 %) et leur plus forte diminution au Manitoba (-6,7 %).

Graphique 2

Ventes de bière en volume par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool, 1949-1950 à 2022-2023

ventes en volume (litres)



Note(s) : Les années présentées dans le graphique représentent les exercices financiers (p. ex. 1949 = 1949-1950).

Source(s) : Tableaux [10-10-0010-01](#), [10-10-0029-01](#) et [17-10-0005-01](#).

Le nombre de litres de vin vendus diminue

Exprimées en volume, les ventes de vin ont diminué de 3,0 % pour s'établir à 500 millions de litres en 2022-2023, ce qui équivaut à 2,2 verres standard de vin par semaine par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool. Il s'agit de la deuxième année consécutive où les ventes de vin en volume ont baissé.

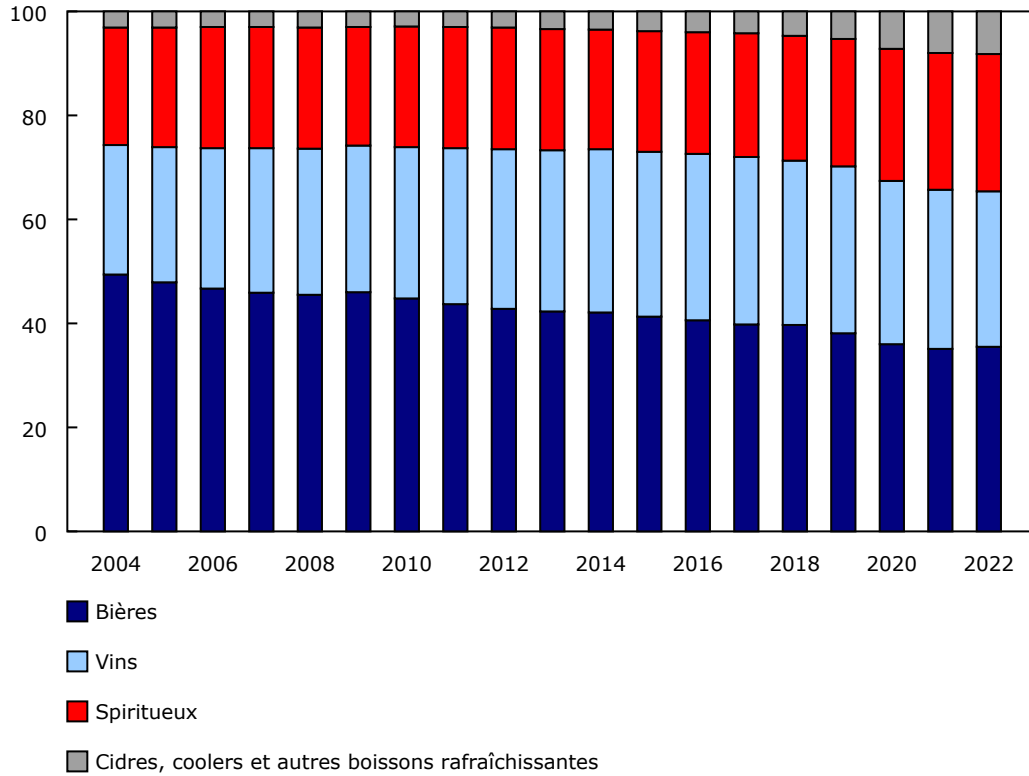
Exprimées en dollars, les ventes de vin ont augmenté de 0,6 % pour s'établir à 7,9 milliards de dollars en 2022-2023, après avoir diminué de 2,4 % l'année précédente. Le taux d'inflation de 7,4 % enregistré pour le vin acheté en magasin de mars 2022 à mars 2023 est à l'origine de la hausse de la valeur des ventes.

Le vin a été la seule catégorie de boissons qui a perdu une part de marché comparativement à 2021-2022, passant de 30,6 % à 29,9 % des ventes totales au Canada et s'établissant à son niveau le plus bas depuis 2010-2011.

Graphique 3

Part de marché des boissons alcoolisées, selon le type et l'année, 2004-2005 à 2022-2023

proportion des ventes (%)



Note(s) : Les années présentées dans le graphique représentent les exercices financiers (p. ex. 2004 = 2004-2005).
Source(s) : Tableau [10-10-0010-01](#).

Les volumes de cidres et de coolers sont stables

Le volume des ventes de cidres et de coolers a affiché une hausse de 0,6 % pour atteindre 372 millions de litres en 2022-2023, ce qui équivaut à 0,8 verre standard par semaine par personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool. Les cidres et les coolers ont été la seule catégorie de boissons ayant enregistré une hausse des ventes en volume; cependant, cette augmentation a été beaucoup moins prononcée que la hausse annuelle moyenne de 13,0 % observée au cours de la dernière décennie.

Exprimées en dollars, les ventes de cidres et de coolers ont augmenté de 4,5 % d'une année à l'autre pour se chiffrer à 2,1 milliards de dollars en 2022-2023. Les résidents du Yukon (13,5 % des ventes totales) étaient les plus susceptibles d'acheter des cidres et des coolers, tandis que ceux du Québec (2,2 %) étaient les moins susceptibles de le faire.

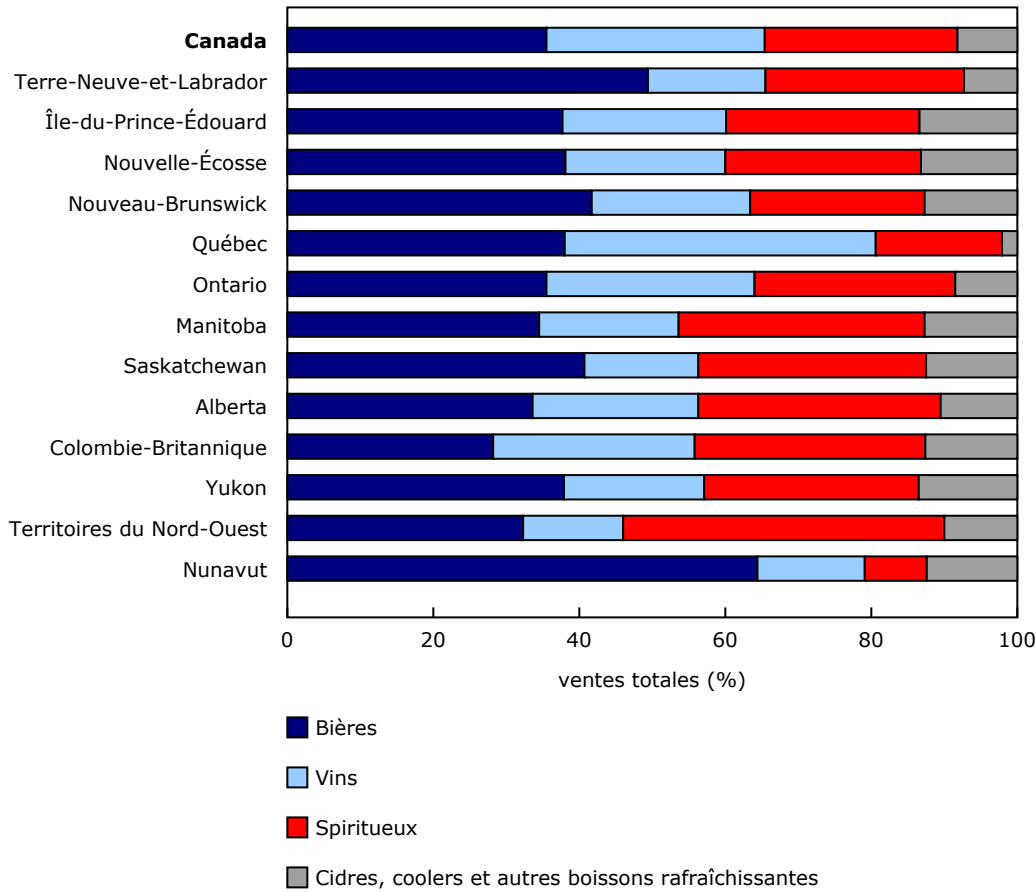
Les résidents des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique achètent davantage de spiritueux

La valeur des ventes totales de spiritueux a augmenté de 3,0 % pour s'établir à 6,9 milliards de dollars en 2022-2023. Le whisky (29,4 %), la vodka (23,0 %) et les liqueurs (15,2 %) étaient les spiritueux les plus vendus.

Exprimées en volume, les ventes de spiritueux ont diminué de 0,6 % pour se chiffrer à 192 millions de litres, ce qui équivaut à 2,6 verres de spiritueux par semaine par Canadien ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool.

C'est dans les Territoires du Nord-Ouest (44,0 %) et en Colombie-Britannique (31,6 %) que les spiritueux ont été la boisson la plus vendue.

Graphique 4
Part de marché des boissons alcoolisées, selon le type, la province et le territoire, 2022-2023



Source(s) : Tableau 10-10-0010-01.

Les ventes de cannabis récréatif sont en hausse

Les ventes de cannabis récréatif des régies du cannabis provinciales et des autres points de vente se sont accrues de 15,8 % (+0,6 milliard de dollars) par rapport à l'année précédente pour se chiffrer à 4,7 milliards de dollars en 2022-2023. Les ventes de cannabis ont augmenté le plus au Manitoba (+23,7 %), et la baisse la plus marquée a été enregistrée au Nouveau-Brunswick (-0,4 %).

Les ventes d'extraits inhalés ont augmenté de 59,0 % en 2022-2023. C'est la catégorie qui a le plus contribué à l'augmentation des ventes de cannabis, celles-ci représentant les deux tiers (67,6 %) de la hausse globale de 0,6 milliard de dollars. Terre-Neuve-et-Labrador (+307,7 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (+144,7 %) sont les deux secteurs de compétence qui ont enregistré les croissances les plus élevées des ventes d'extraits inhalés.

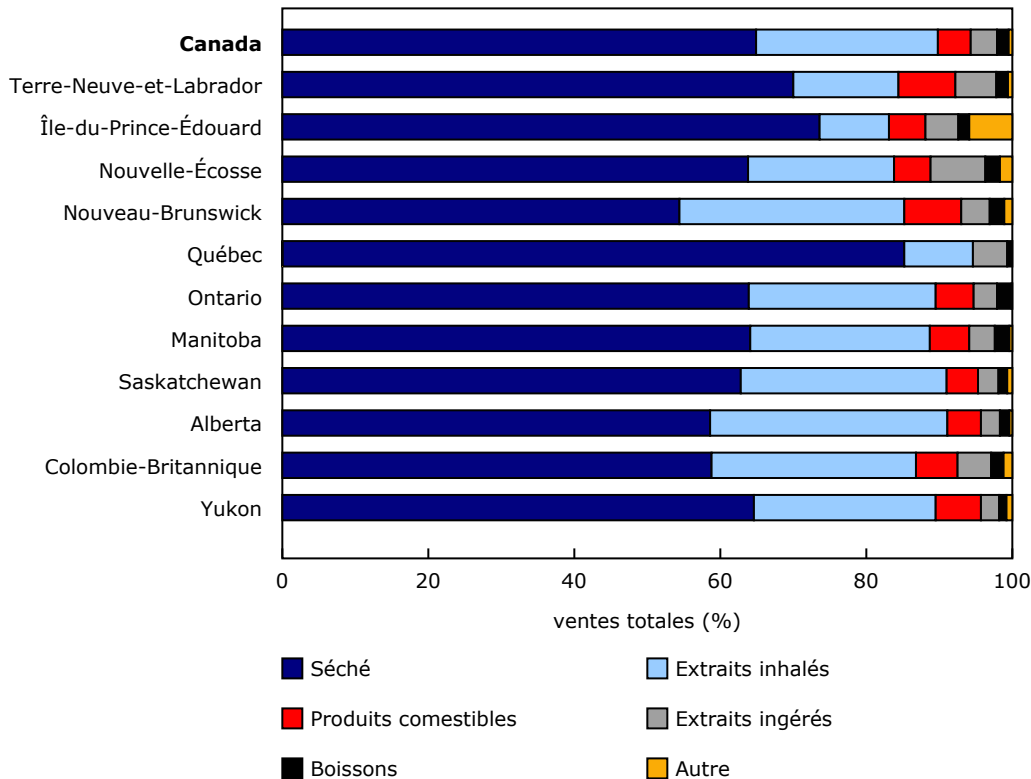
L'annulation de l'interdiction de vapotage du cannabis à Terre-Neuve-et-Labrador en 2022 est une des raisons principales expliquant la croissance des ventes d'extraits inhalés dans la province. La croissance observée à l'Île-du-Prince-Édouard est probablement attribuable à une hausse de la disponibilité des produits d'extraits inhalés.

Les extraits inhalés augmentent leur part de marché

Bien que le cannabis séché ait continué d'être le type de cannabis le plus populaire en 2022-2023, représentant 64,9 % des ventes, il a enregistré une baisse par rapport à 71,0 % des ventes en 2021-2022. En revanche, la part de marché des extraits inhalés a augmenté pour passer de 18,1 % à 24,9 % en 2022-2023. Les extraits ingérés, les produits comestibles, les boissons et autres produits du cannabis ont représenté la part de marché restante.

Les ventes de cannabis en 2022-2023 ont été équivalentes à 150 \$ par an par personne ayant l'âge légal pour consommer du cannabis. C'est le Yukon qui a enregistré les ventes les plus élevées par personne ayant l'âge légal pour consommer du cannabis (314 \$), tandis que le Québec a affiché les ventes les moins élevées à ce chapitre (88 \$). La faiblesse des ventes au Québec s'explique par l'interdiction des vaporisateurs stylo et des produits topiques du cannabis ainsi que par l'offre limitée de produits comestibles introduits en 2022.

Graphique 5
Part de marché du cannabis, selon le type, la province et le territoire, 2022-2023¹



1. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont supprimées pour satisfaire aux dispositions sur la confidentialité de la *Loi sur la statistique*.
Note(s) : La catégorie « Séché » comprend les produits préroulés. La catégorie « Extraits inhalés » comprend les produits destinés à être inhalés, comme les vaporisateurs stylos, le hachisch, la résine et le rosin de cannabis. La catégorie « Extraits ingérés » comprend les produits destinés à être ingérés, comme les teintures, les capsules, les capsules à enveloppe molle et les pulvérisateurs. La catégorie « Autre » comprend les crèmes, les graines et les autres produits du cannabis non classés ailleurs.
Source(s) : Tableaux 10-10-0164-01.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Note aux lecteurs

Comparabilité et limites des données

Il convient de distinguer les statistiques sur le volume des ventes de boissons alcoolisées de celles sur la consommation de boissons alcoolisées. Les volumes des ventes comprennent uniquement les ventes déclarées par les régies des alcools et leurs agences, y compris les ventes des établissements vinicoles, des brasseries et des autres points de vente ayant un permis délivré par des autorités compétentes; sont exclus les centres de brassage libre-service.

Les statistiques sur la valeur monétaire des ventes de boissons alcoolisées doivent être distinguées des dépenses des consommateurs en boissons alcoolisées. Les données sur les ventes ont trait aux revenus des sociétés des alcools et de leurs agences. Une partie de ces revenus comprend les ventes à des établissements détenant un permis, comme les bars et les restaurants, dont certaines seraient considérées comme des dépenses intermédiaires d'entreprise.

La valeur des ventes de boissons alcoolisées exclut toutes les taxes de vente, la valeur des contenants consignés et les dépôts. Le volume absolu des ventes de boissons alcoolisées est calculé en multipliant le volume des ventes par le pourcentage de teneur en alcool de chaque catégorie de produit.

Les statistiques sur les ventes de cannabis ne tiennent pas compte des transactions sur le marché illicite de cannabis. La valeur des ventes comprend uniquement les ventes légales de cannabis non médical (excluant toutes les taxes de vente) déclarées par les sociétés du cannabis et les établissements détenant un permis des sociétés du cannabis.

Les différences dans les lois provinciales et territoriales ont une incidence sur les types de produits du cannabis jugés légaux par chaque secteur de compétence. Ainsi, les ventes de cannabis par type de produit de chaque secteur de compétence rendent compte non seulement des préférences des consommateurs, mais également des limites placées sur la disponibilité de certains produits.

Les données du cannabis ont été tirées du Système de suivi du cannabis de Santé Canada et d'une version modifiée du questionnaire intitulé « Rapport d'exploitation des sociétés des alcools ».

Verre standard

Selon les lignes directrices de Santé Canada, un verre standard est défini comme un verre de bière, de cooler ou de cidre de 341 ml (12 onces) à 5 % de teneur en alcool, un verre de vin de 142 ml (5 onces) à 12 % de teneur en alcool ou un verre de spiritueux de 43 ml (1,5 once) à 40 % de teneur en alcool.

Âge légal pour consommer de l'alcool par opposition au calcul par habitant

Les verres standard par semaine par personne sont calculés pour chaque personne ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool au Canada. Celui-ci est de 19 ans et plus dans chaque province et territoire, sauf au Québec, au Manitoba et en Alberta, où il est de 18 ans et plus.

Les ventes par habitant, exprimées en valeur et en volume, sont fondées sur la population de 15 ans et plus. Cela permet des comparaisons avec d'autres pays ainsi qu'avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale de la santé, qui présentent aussi les données sur la consommation d'alcool par habitant en se basant sur la population de 15 ans et plus.

Ventes de cannabis par personne

Les ventes de cannabis par personne sont calculées pour la population ayant l'âge légal pour acheter, consommer, posséder et faire pousser du cannabis récréatif. Celui-ci est de 19 ans et plus presque partout au Canada, sauf en Alberta, où il est de 18 ans et plus, et au Québec, où il est de 21 ans et plus.

Taux d'inflation

Les taux d'inflation proviennent de [l'Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé](#).

Tableaux disponibles : [10-10-0010-01](#) à [10-10-0013-01](#) , [10-10-0164-01](#) et [10-10-0165-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [1726](#).

L'infographie « [Ventes d'alcool et de cannabis au Canada, avril 2022 à mars 2023](#) » est maintenant accessible dans le cadre de la série *Statistique Canada – Infographies* ([11-627-M](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).